BULLETIN MUNICIPAL N°87

SAINT CLEMENT LES PLACES

DECEMBRE 2023



L'année 2023 est bientôt écoulée. Chacun vaque à ses occupations.

Début octobre vous avez pu remarquer « un bal monté » au centre du village. Les associations la Fabrik et le P'tit Clem ont organisé « le Petit Village Ephémère ». Du 6 octobre au 8 octobre c'était le Grand Festival du P'tit Clem et du 12 octobre au 15 octobre, le Festival d'Amour et d'Amitié, proposé par la Fabrik. Ces deux évènements ont animé la vie du village! D'autres manifestations planifiées au mois de décembre par des associations saint-clémentaises viendront mettre en lumière notre village. Je remercie ceux qui prennent de leur temps pour créer et animer ces manifestations!

Le bus France Service passe une fois par mois dans notre village, le jeudi de 11 h à 12h30. A partir de 2024, le passage du bus se fera le Mardi de 15h à 17h. Des agents de la communauté de communes des Monts du Lyonnais vous accueillent et peuvent vous renseigner sur divers sujets.

Notre commune est grande et de ce fait plusieurs points de containers à poubelle existent. Je fais appel à votre civisme pour respecter les gestes de tri. Je vous rappelle que les objets encombrants doivent être emmenés à la déchèterie et non pas déposés au pieds des poubelles. Nous sommes dans la réflexion pour supprimer des points de dépôts qui donnent une très mauvaise image de notre village... Sachez que désormais l'accès à la déchèterie se fait par un badge que vous devez commander auprès de la communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Du 18 janvier au 17 février aura lieu le recensement de la population. C'est une enquête statistique de l'INSEE. Le principal objectif est de connaître le nombre d'habitants par commune, ce qui permettra notamment d'établir la contribution de l'Etat au budget des communes. Mais d'ici là je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le dimanche 7 janvier à la salle d'animation pour la présentation de mes vœux et l'accueil des bébés nés en 2022 et 2023.

Les vœux du maire :

Madame le Maire vous invite à la salle d'animation le dimanche 7 janvier 2024 à 11h pour vous présenter ses vœux pour la nouvelle année 2024, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

Distributions des sacs poubelles:

La distribution des sacs poubelles se fera le 5 janvier 2024 de 14 à 19h, le 6 janvier de 9h à 12h et le 12 janvier de 14h à 19h, au Foyer Rural.

Aucune distribution ne sera faite en dehors de ces horaires.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Notre village va faire un recensement du 18 janvier au 17 février 2024, l'agent recenseur sera Mme BARNOUD Nasria.

Merci de lui réserver un bon accueil.

BUS FRANCE SERVICE

Depuis le mois d'août 2023, notre village reçoit chaque mois le BUS FRANCE SERVICE de la communauté de commune.

N'hésitez pas à vous rendre à la place des Fontaines, le prochain passage est le jeudi 14 décembre 2023 de 11 heures à 12h 30.

La vie dans notre village de Saint-Clément-Les-Places



LE COMICE DES 4 CANTONS



Notre village a participé au comice des 4 cantons, le 8 et 9 juillet 2023 à Saint Laurent de Chamousset.

Ce weekend est tout d'abord une fête agricole de notre ancien canton qui comprend 14 communes avec un concours de vaches Montbéliardes, Prim'Holsteins et Blondes d'Aquitaine où beaucoup d'éleveurs locaux ont pu participer. Puis avec un marché artisanal, un marché de créateurs et de producteurs, le weekend a été rythmé par des repas, buvettes et animations en tout genre.

La manifestation s'est terminée le dimanche après-midi, par un magnifique défilé de chaque village qui représentait une époque. Notre village est revenu au Moyen Age avec les jeunes de la MJ, le groupe Kdanse et la fanfare L'Etoile.

Nous les remercions tous pour leur participation.

LA VOGUE

La fête patronale a eu lieu le vendredi 18, le samedi 19 et le dimanche 20 août 2023.

Malgré peu de forains, les jeunes de la MJ ont fait la tournée des brioches traditionnelles. Le vendredi soir a été animé par le concours de pétanque avec plus de 80 doublettes, le samedi soir par le bal des jeunes, le dimanche matin avec la soupe aux choux et le dimanche soir, le feu d'artifice accompagné par la fanfare L'Etoile et les burgers de l'Amicale Laïque.



LA MJ D'EBROUILLARD

La MJC les D'ébrouillard présidée par Yohan Décultieux, avec comme trésorier Lenny Thollet et comme secrétaire Alexandra Girard organise des manifestations tout au long de l'année afin de garder un village animé. Ils vous remercient d'avoir participé à leurs manifestations 2023 particulièrement le premier bal qui a eu lieu le 25 février avec un peu plus de 450 personnes.

Merci à Mme le Maire pour nous avoir fait confiance.

Nous remercions aussi les habitants du village qui nous ont accueillis durant la tournée des brioches pour la vogue.

La MJC vous attend nombreux pour la fête des Lumières le 8 décembre sur la Place des Potiers pour passer un bon moment autour d'un vin chaud accompagnée de la Fanfare, du P'tit Clem et de Kdanse.

Pour l'année 2024, leur bal ainsi que de nombreuses activités seront à l'honneur.

LA VIE AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis son installation dans ses nouveaux locaux, la bibliothèque accueille de plus en plus de lecteurs.

Des bénévoles s'ingénient à la décorer au fil des saisons et des évènements. Avec l'école, un nouveau rythme s'est mis en place. C'est désormais toutes les 3 semaines que nous recevons les élèves pour des prêts de livres, pour une histoire racontée ou un document présenté. C'est une rencontre très appréciée de tous.

Nos derniers achats pour 2023 ont été faits. Vous pouvez retrouver vos auteurs favoris ainsi que des découvertes littéraires.

L'année 2023 se termine. Les bénévoles vous souhaitent de passer d'agréables fêtes et pourquoi pas accompagnées d'une lecture.



L'ensemble des bénévoles accompagné de Patricia BLEIN maire.

C'EST REPARTI POUR LA BELLE AVENTURE DU FESTIVAL FESTIFURIE'S!

Retenez les dates Vendredi 5 & Samedi 6 Juillet 2024! 5e édition déjà!

Nous sommes plus que jamais concentrés à faire de cet évènement une belle réussite et un merveilleux weekend de partage. Le festival a désormais une renommée nationale auprès des fanfares! c'est impressionnant.

A ce jour ... tellement motivées à venir jouer chez nous, les 13 fanfares sont déjà arrêtées pour le Samedi et ont confirmé leur venue !!! nous sommes sollicités tous les jours par des groupes qui souhaiteraient y être programmés, incroyable ! Pour le vendredi soir, il faudra attendre encore un peu pour vous dévoiler le Line-Up ... Soyez patient, il s'annonce magnifique.

Nous mettrons pour cette édition, un point d'honneur à améliorer encore l'accueil des festivaliers, des fanfarons ainsi que réduire les nuisances ; pour cela il y aura quelques ajustements que nous vous dévoilerons prochainement.

Nous vous proposons d'ores et déjà de vous faire connaître pour être bénévole le jour J ou encore plus envoutant, d'intégrer de suite une commission spécifique en rentrant au cœur de l'orga (Buvette, Restauration, Logistique, Décoration, Sponsors & mécènes, Communication).

Pour cela rien de plus simple, scanne le QR CODE et répond simplement aux questions ...

Le lien d'inscription est aussi sur les réseaux (Facebook, Insta ...) et disponible sur demande auprès de tous les musiciens de l'Etoile.

On a besoin de toi.







KDANSE



C'est reparti pour une nouvelle saison pour KDanse avec ses 162 danseurs.

L'équipe d'animateurs s'est étoffée autour de Kim NICASTRO cette année avec l'arrivée de Kim Ponchon, Lisa Viannay et toujours aux côtés des Aléas (Léa CHILLET et Alexis de Saint Jean) et de Virginie Magat.

L'association s'enrichit de nouvelles disciplines telles que le contemporain et le street danse.

Nous laissons derrière nous le monde féérique de la saison passée pour prendre la tangente et vivre de nouvelles aventures sous un autre angle...





Les cours de danse voltige et de cerceau aérien sur la commune de Montrottier se poursuivent. Le spectacle du 6 mai 2023 a rencontré un vif succès!





A VOS AGENDAS!

- « 8 décembre » sur la place de St Clément en partenariat avec le bar associatif le Petit Clém, la fanfare l'Etoile et la MJ Les Débrouillards. Animations festives et représentations de danse.
- spectacle d'aérien (2 représentations) le samedi 25 mai 2024 à la salle de Montrottier.
- spectacles les 21-22-23 juin 2024 à la salle de Saint Laurent de Chamousset.

LE P'TIT CLEM

Café associatif de Saint Clément les Places



Crédit photo : melyzphotographie

Un acteur de la vie locale

Le café associatif est un lieu de vie et de partage pour tous. Il est un acteur important de la vie locale, en contribuant à créer du lien social, à favoriser la solidarité et à promouvoir la culture. Il permet aux habitants du village de se retrouver, de discuter et de faire connaissance. C'est un lieu de convivialité où chacun peut se sentir à l'aise.

Le P'tit Clem peut être un point de rencontre pour les associations locales et un espace de soutien pour les initiatives citoyennes.

En octobre dernier, le café associatif de notre village a organisé "le grand festival du P'tit Clem". Cet événement a été un véritable succès. Le festival a proposé une programmation variée, avec des concerts, des spectacles et des animations pour les plus jeunes. Le succès de ce festival est le fruit du travail de nombreuses personnes : les bénévoles, les représentants de la Fabrik, les artistes et le conseil municipal de Saint Clément les Places. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur engagement et leur dévouement.

Pour 2024, nous préparons une année riche en événements. Nous avons hâte de vous en dire plus.

Rappel des horaires

Lundi : 16h30-19h

Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h-10h & 16h30-19h Vendredi, Samedi : 8h-10h & 16h30-21h

Dimanche: 8h-12h

AGENDA

MARCHÉ DE NOËL : DIMANCHE 3 DÉCEMBRE À PARTIR DE 10H

SPECTACLE : LE BUG DE NOËL SAMEDI 23 DÉCEMBRE À 18H

DES SOIRÉES ROCK

DES SOIRÉES JEUX DE SOCIÉTÉ

COMMISSION VILLAGE ET FLEURISSEMENT

Fin octobre avec Nicolas, nous avons plantés à certains endroits du village des

bulbes qui fleuriront au printemps prochain.

Si vous avez des idées de décoration pour Noël, n'hésitez pas à nous contacter ou à participer à nos ateliers.

Par ailleurs, nous allons décorer le village pour Noël, avec des décorations confectionnées par nos soins et quelques illuminations seront installées afin d'égayer le village au centre bourg.

Venez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir dans une ambiance sympathique.

Merci de contacter :

Odile SEVE: 06 60 51 15 50.

Odile, Bernadette et Jeanine.



LE FOYER RURAL

L'association « Foyer rural » vous propose des séances d'« Activité physique de bien-être », encadrées par Elodie Godard, masseur-kinésithérapeute et professeure de yoga.

L'objectif des séances est d'entretenir et d'améliorer sa santé par le mouvement, en alliant souplesse et tonification des muscles profonds.

Les postures proposées sont pour tous les publics. Elles se font dans le respect des capacités de chacun et ainsi des adaptations individuelles vous sont proposées afin d'ajuster les postures à votre aptitude du moment.

Les cours, hebdomadaires, se déroulent à la salle d'animation, le mercredi matin, de 8h45 à 9h45.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, merci de contacter le Foyer Rural : Marie Gabrielle Gaynon 0606979828

LE CINÉMA

Activité animée par le "Foyer Rural"



Le cinéma itinérant, une fenêtre sur le monde à portée de tous

Une dizaine de bénévoles animent le cinéma de Saint Clément qui propose une projection jeunesse et une projection adulte un samedi par mois. Les films sont récents et variés, allant des comédies aux drames, en passant par les films d'auteur et les films étrangers. Depuis peu, certains films sont également suivis d'un débat animé par des associations locales.

Le tarif plein de la place adulte est à seulement 5 €! Une occasion de découvrir le cinéma dans un cadre unique et à petit prix.

Rappel des Prochaines séances

Samedi 2 décembre : <u>Les trolls 3</u> et <u>Monsieur le Maire</u> Samedi 16 décembre : <u>Le garçon et le héron</u> et <u>Second tour</u> Samedi 30 décembre : <u>Wish - Asha et la bonne étoile</u> et <u>l'Abbé</u>

Pierre

Samedi 13 janvier : Séance exceptionnelle à 16h : "Là où le temps

s'est arrêté" : Suivi d'un échange avec le réalisateur



LE CINÉMA C'EST :

1 FILM JEUNESSE À 17H ET 1 FILM ADULTE À 20H30 UN SAMEDI/MOIS

UNE DIZAINE DE BÉNÉVOLES

UNE PROGRAMMATION
VARIÉE (DRAME, COMÉDIE,
ANIMATION,
DOCUMENTAIRES)

UNE CENTAINE DE PLACES ASSISES

RANDONNÉE ST CLÉMENTAISE

Amateurs de la randonnée, rejoignez-nous.

Rappel :

Les jeudi des semaines paires nous vous attendons à 13h30 places des fontaines pour une randonnée (environ 12 kms) sur la commune, ou en déplacement dans les villages alentours.

Plus de renseignements contacter :

- Jeanine : 06.43.02.29.67



LE CLUB DU SÉME AGE

Le Foyer Rural est en fête.

On oublie les cartes un instant, car c'est aujourd'hui qu'Marinette vient d'avoir ses quatre-vingts-ans.

L'Henri, la Solange et les autres ont préparé tous les gâteaux et Marinett' prend un verre d'eau, ses cachets, et dit levant son verre : « Y'a longtemps qu'on n'a plus vingt ans, mais on est quand même bien contents de n'avoir pas trop mal aux reins avec une canne à chaque main. On pourra en faire tout autant et grâce au club NOTRE TEMPS, fêter ensemble mes CENT ANS!

Paroles de Daniel CHALANDON sur l'air de on n'a pas tous les jours 20 ans.



UNE NOUVELLE ANNEE SCOLAIRE



Comme tous les ans nous avons pu profiter d'une rentrée festive en musique grâce à la fanfare l'Etoile.

Une équipe dynamique

Cette année l'école du village est composée de 3 classes et accueille 66 élèves.

- 19 élèves en TPS/PS/MS/GS avec Aline TRANCHANT et Déborah MOULIN (ATSEM)
- 21 élèves en CP/CE1/CE2 encadrés par deux enseignants à mi-temps, Emmanuelle COCHET et Alban COLOMBET
- 26 CE2/CM avec Caroline FESSY

Les projets fourmillent :

- À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques en France à l'été 2024, l'École de la République est appelée à faire vivre aux élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales.

Au mois de janvier, les enfants participeront à une première rencontre sportive USEP Hockey (élèves d'élémentaire) et une matinée Jeux coopératifs pour les maternelles.

L'escrime sera également au programme pour

les élèves de CE2/CM en co-intervention avec la CCMDL.



- Le projet de l'école dehors se poursuit grâce au prêt du petit bois par M. BASSET. Faire classe dehors est une pratique d'enseignement régulière dans un espace de nature de proximité tout au long de l'année. C'est une approche interdisciplinaire qui peut concerner tous les domaines d'apprentissages de l'école.



Le scrabble sera pratiqué une fois par mois à l'école, les élèves sélectionnés participeront au Championnat de France.





- La musique si chère au St Clémentais commence dès la maternelle avec cette année un projet musical « musique dehors » en partenariat avec l'Ecole Ressource de musique de Saint Laurent de Chamousset et la pratique du chant pour les plus grands qui participeront à « rencontre en chansons » avec les autres écoles du secteur.
- Comme tous nos élèves sont des artistes en herbe, nous participerons cette année encore au GAAP (Groupe d'actions en Arts Plastique) sur le thème « Nature en Je, Nature en Jeu, Nature Enjeu » qui donnera lieu à une exposition en fin d'année à Ancy. La préparation de cette exposition permettra également de sensibiliser les élèves au développement durable.





Opération « Nettoyons la nature » – septembre 2023

L'AMICALE LAÏQUE

Après plus de 10 ans de service dans notre école, Madame CROZET Christine a pris sa retraite le 1er Novembre 2023. A cette occasion, L'Amicale Laïque a organisé un pot de départ pour sa retraite SURPRISE. Tous les enfants et parents ayant connus Christine durant ces différentes années étaient conviés. Cette fête s'est déroulée dans la cour de l'école après la journée de travail de Mme CROZET. Celle-ci ne s'y attendait pas. Ce fût une belle surprise et un bon moment de partage. Pendant que les parents discutaient autour d'un verre, les enfants ont pût dessiner pour décorer l'olivier qui lui a été offert de la part de L'Amicale Laïque.



Christine accompagnée de ces premiers élèves.

SALLE D'ANIMATION - 14H

École de Saint Clément-les-Places

LOTO

Dimanche 28 Janvier 2024

Séjour au Futuroscope pour 4 personnes

Console Nintendo Switch

Hébergement pour un week-end en Ardèche

Entrées au trampoline park

Robot pâtissier Moulinex

De nombreux autres lots et une tombola !!!

GARDERIE POUR LES ENFANTS

Les informations de la communauté de communes des Monts du Lyonnais





L'ADMR est là pour vous permettre de rester chez vous dans de bonnes conditions.

Quelques chiffres:

- Près de 400 personnes aidées pour plus de 35 000 heures d'intervention
- 45 salariés soutenues par 43 bénévoles

Service aux seniors ou/et handicapés: évaluation personnalisée des besoins, accompagnement pour chacun et suivi de qualité des prestations :

Entretien de la maison : Solutions adaptées à tous, pour quelques heures ou à l'année : ménage, repassage, entretien de la maison, courses

Famille : Soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie





Emplois de proximité et flexibles avec du temps partiel ou du temps plein, en CDD ou CDI, Autonomes avec un esprit de travail d'équipe renforcé, depuis la mise en place des équipes solidaires, Avec des avantages : prise en charge des frais kilométriques,



Les + de l'association :

Des temps de rencontre pour les bénéficiaires (après-midi jeux, retaurants, sorties, théatre, ...), Des prises en charge pour les cours de yoga des salariés,

Des moments de convivialité pour les salariés et les bénévoles,

Des cadeaux pour les salariés lors de divers évènements grâce à la générosité des entreprises locales que nous remercions,



ADMR CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Espace Juge Pascal - 69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET Contact: 04.74.70.59.76

admr.chamoussetenlyonnais@gmail.com

www.admr-rhone.fr



CONSEIL GRATUIT SUR LA RENOVATION DE VOTRE LOGEMENT

ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE VOTRE LOGEMENT PAR UN-E CONSEILLER-E NEUTRE ET INDEPENDANT

Les conseillers de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, installés au sein du Parc Eco Habitat, vous accompagnent en toute neutralité et gratuitement dans votre projet de rénovation de votre habitat, voici en détails les missions proposées :

Conseil en amélioration thermique et au financement de votre projet de rénovation

Nos conseillers vous accompagnent sur l'amélioration thermique de l'habitat existant (isolation, fenêtres, chauffage et eau chaude, ventilation) et vous orientent vers les solutions de financement les plus adaptées à votre situation (MaPrimeRenov, Certificat d'Economies d'Energie, Ecoprêt à taux zéro, aides locales...)

Nous sommes disponibles sur rendez-vous :

Saint-Symphorien-sur-Coise: Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h au Parc Eco Habitat
Saint-Laurent-de-Chamousset: Tous les mercredis de 14h à 17h à la Maison des services

Visite et diagnostic

Visite du logement sur demande en cas de rénovation globale (une caméra thermique est utilisée en saison hivernale) - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Répertoire des entreprises R.G.E.

Un répertoire d'entreprises locales labellisées RGE*, classées par domaines de travaux, disponible sur demande. (*Reconnu Garant de l'Environnement) – Aucun accord commercial n'est passé avec les entreprises, mise à disposition du répertoire en toute neutralité.

Conseil en architecture

Un architecte du CAUE 69 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Rhône) vous accompagne gratuitement pour vos projets de rénovation ou de construction.

Les rendez-vous avec l'architecte du CAUE (avec possibilité de visite à domicile suivant projet):

Saint-Symphorien-sur-Coise: Le dernier vendredi du mois de 14h à 18h au Parc Eco Habitat

Saint-Laurent-de-Chamousset: Le 2ème mercredi du mois de 14h à 17h à la Maison des services

Panneaux photovoltaïques

Si vous êtes démarchés par des installateurs photovoltaïques, avant de signer un devis, nos conseillers peuvent étudier votre dossier et vous conseiller sur le bon dimensionnement de votre installation.

Pour information, une installation de 3 kWc (entre 15 et 20m²) coute aujourd'hui moins de 10 000€ (sauf complexité sur la toiture) et peut produire environ 3 500 kWh par an si elle est orientée plein sud.

Pour l'autoconsommation, vous pouvez bénéficier de la prime à l'investissement. Renseignez-vous !





Téléphone : 04 72 66 14 30

Site internet : www.parc-ecohabitat.com Adresse mail : parc-ecohabitat@cc-mdl.fr

293 Chaussée Beauvoir

69590 Saint-Symphorien-sur-Coise

France Services

Les services de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais vous accompagnent au quotidien.

France services, proche de vous pour réaliser vos démarches administratives.

On compte à ce jour 2 682 France services, dont 34 dans le Rhône et 25 dans la Loire. Où que vous vous trouviez, vous pouvez accéder en moins de 30 minutes à un service public de qualité, offert par des conseillers formés et disponibles, quel que soit le France Services qui vous accueille, pour vous :

- Accompagner dans les démarches administratives quotidiennes
- Aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites internet des administrations, simulation d'allocations, demande de documents en ligne)
- Faciliter la résolution de situations complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires
- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse électronique, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)

Dans les Monts du Lyonnais, nous disposons de 3 structures proche de chez vous :

- Les deux maisons des services respectivement situées à St-Symphorien-sur-Coise et à St-Laurent-de-Chamousset, créées en 2008 et labellisées France Services le 1er janvier 2020.
 L'accueil le matin de 9h à 12h00 du lundi au vendredi (sans rendez-vous) et uniquement sur rendez-vous l'après-midi de 13h30 à 17h.
 - -> 11 355 demandes, soit en moyenne 46 demandes par jour et 3 000 RDV réalisés par les conseillères de ces 2 structures en 2022 et déjà 10 000 accompagnements de janvier à septembre 2023 (progression de 20% de la fréquentation entre 2022 et 2023)
- Et le Bus France Services, qui sillonne les Monts du Lyonnais depuis le 26 juin 2023, selon un calendrier établi, du lundi au vendredi, sans rendez-vous à : Aveize, Brullioles, Brussieu, Chambost-Longessaigne, Châtelus, Chevrières, Coise, Duerne, Grammond, Grezieu Le Marche, Haute Rivoire, La-Chapelle-Sur-Coise, Larajasse, Larajasse et L'aubépin, Les Halles, Longessaigne, Maringes, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, Souzy, Saint-Clément-Les-Places, Saint-Denis-Sur-Coise, Saint-Genis-L'Argentière, Saint-Martin-en-Haut, Sainte-Catherine, Sainte-Foy-L'Argentière, Villechenève, Viricelles, Virigneux.
 - -> Équipé d'un accès internet, d'une imprimante et d'un scanner, les accompagnements du quotidien sont ainsi facilités. Le BUS a permis à la conseillère France services de tenir 107 permanences et de réaliser 830 accompagnements (65% de plus de 62 ans) entre le 26 juin 2023 et le 16 octobre 2023, en se déplaçant sur 30 communes.

Renseignements: Sur le site internet de la CCMDL: https://www.cc-montsdulyonnais.fr ou Par mail: mds@cc-mdl.fr

Maison des Services :

Saint-Laurent-de-Chamousset

EZ Duo dos Tonnosios

Saint-Symphorien-sur-Coise

122, avenue des 4 cantons

57, Rue des Tanneries

04 74 26 50 78

04 78 19 05 14

Office de tourisme

L'Office de Tourisme des Monts du Lyonnais s'engage pour un tourisme accessible!

La destination des Monts du Lyonnais œuvre depuis plusieurs années dans l'accessibilité de son offre.

Un personnel formé, un accueil personnalisé, des outils d'accueil tel que la boucle magnétique ou des documents adaptés en gros caractères et FALC (Facile à Lire et à Comprendre), sont à votre disposition dans chacun de nos bureaux.

L'équipe à à cœur de poursuivre cette démarche d'accueil à l'attention de tous les publics en s'engageant davantage dans la démarche de labellisation de sites avec la « Marque Tourisme & Handicap ».

Elle est attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous. Elle identifie les établissements répondant aux besoins spécifiques des touristes en situation de handicap qu'ils soient auditifs, mental, moteur ou visuel.

Les bureaux d'information de Saint-Symphorien-sur-Coise et Saint-Martin-en-Haut viennent de renouveler leur labellisation pour les 4 déficiences pour les 5 années à venir. Garantissant un accès facilité aux bâtiments, aux prestations de l'office de tourisme et un accueil personnalisé réservé aux touristes en termes d'attention et de bienveillance.

Retrouvez également l'offre accessible de la Destination Monts du Lyonnais sous notre rubrique « Tourisme accessible » en ligne sur www.montsdulyonnaistourisme.fr





Déchèteries

Nouvelles conditions d'accès à la déchèterie

Depuis le 1er octobre, vous devez présenter votre carte d'accès ou le QR code qui vous a été remis, à la barrière d'entrée pour entrer aux déchèteries de St-Martin et de Montrottier.

Pour obtenir ce badge, il faut en faire la demande sur la plateforme mise en place par la communauté de communes : https://www.decportccmdl.micasys.fr

Vous devez créer votre espace personnel avec l'identifiant qui figure sur votre facture de redevance.

En plus d'obtenir la carte d'accès à la déchèterie, sur votre espace personnel vous pouvez :

- Déclarer tout changement de situation ayant un impact pour le paiement de la redevance OM
- Recevoir des informations du service gestion des déchets

Pour créer votre espace personnel, vous pouvez être accompagné lors des permanences du Bus France service ou dans les maisons France services de St-Laurent et de St Symphorien sur Coise.

Nouveaux horaires d'ouverture de ces deux déchèteries :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h45

Fermées les mardis, dimanches et jours fériés

Adresses des déchèteries sur notre territoire

Montrottier: Les Auberges - 69770 Montrottier

St Martin en Haut: 150 Chemin de la Renaudière - 69850 St-Martin-en-Haut

Paiement de la redevance

- Pour vous permettre d'étaler le paiement de la redevance ordures ménagères, il est possible de payer par prélèvement automatique en 2 fois (avril et octobre)
- Le prélèvement évite également les oublis
- La demande est à faire par mail om@cc-mdl.fr
- Paiement en ligne
 - Via le portail dédié : https://portail-dechets.cc-mdl.fr/
 - Via le site des Finances publiques : https://www.payfip.gouv.fr/tpi-zu/accueilportail.web

Consignes de tri- les biodéchets

Les biodéchets concernent :

- Les déchets verts (tontes pelouses, feuilles mortes, taille d'arbustes, de haies...)
- Les déchets alimentaires (restes de repas, préparation de repas (épluchures...)

Ces biodéchets représentent encore 1 tiers des déchets non triés des Français.

A partir du 1er janvier 2024, la loi AGEC impose de sortir ces biodéchets des sacs noirs.

Ces déchets peuvent être valorisés par le compostage ou le broyage.

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais apporte depuis plusieurs années une aide financière à l'acquisition de composteur ou de lombricomposteur.

Tous les habitants du territoire de la CCMDL sont éligibles à recevoir cette aide à l'achat

L'aide consiste à un remboursement du prix de votre composteur ou lombricomposteur par la CCMDL, dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu.

Pour cela il vous suffit de faire la demande à la CCMDL par mail à : gestion-dechets@cc-mdl.fr. Dès la réception de notre accord, vous nous envoyez votre facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse), la copie de votre redevance et votre RIB.

Des composteurs collectifs devront également être installés dans les villages.

Les déchets verts des particuliers sont admis en déchèterie. Ils sont broyés et utilisés par les agriculteurs adhérents au dispositif.



Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions

Rappel: au 1^{er} janvier 2024 tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

Le compostage est un processus naturel de transformation par l'air, l'eau et les microorganismes (vers de terre) des biodéchets (déchets de cuisine non transformés, de jardin, marc de café...).

Le tri des biodéchets c'est **30** % de moins dans les sacs noirs ! 1 personne = **70** Kg de déchets compostables par an !

La CCDML peut vous accompagner dans votre démarche de réduction et valorisation des biodéchets.

Deux possibilités :

Le compostage individuel :

Vous avez une maison avec un jardin (+ de 300 m²) la CCMDL peut vous aider pour l'achat d'un bac à composter. Elle vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu.

Comment obtenir cette aide financière?

Faites votre demande auprès de la CCMDL par mail sur « gestion-dechets@cc-mdl.fr »

À réception de sa validation, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse), la copie de votre dernière facture de redevance ordures ménagères ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois, votre RIB.

Le compostage collectif:

Le compostage collectif de proximité permet aux habitants de composter leurs déchets alimentaires entre voisins, en pied d'immeuble, en copropriété ou dans leur quartier.

Chaque participant contribue au bon fonctionnement du composteur. C'est une solution pratique pour les foyers qui ne sont pas dotés d'un extérieur ou équipés de matériel individuel. C'est aussi une démarche citoyenne, écologique et conviviale qui facilite le lien social.

Le principe est de trier ses déchets (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé...) et/ou ses restes alimentaires, pour les déposer dans un composteur situé à proximité de son habitation. Ces apports sont complétés par des déchets bruns ou secs (feuilles mortes, broyat). Après 6 à 9 mois, les habitants peuvent récupérer et utiliser ce compost pour leurs jardins, leurs semis ou plantes d'intérieur.

Le compostage collectif est une démarche volontaire qui nécessite un peu de temps aérations, contrôle d'humidité, grand retournement...) principalement pour le référent du site.

Vous habitez en centre bourg, à proximité d'immeuble, en lotissement et vous avez envie de vous lancer dans l'aventure, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre commune, la CCDML vous accompagnera dans votre engagement.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Petit Rappel : Les conseils municipaux sont aussi disponibles sur le Site Internet de la commune ou consultable en Mairie.



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 25 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

<u>Étaient présents</u>: Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis - Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric – Mme CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain -Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile - Mr Maxime BERGER - Mr FOL Daniel –

Absents excusés: Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme GEY Pascale (POUVOIR à Mme BLEIN Patricia)

Absent: Mme TAGLIAZUCCHI Emilie.

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023.

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 313-1 et L32-8, Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs communaux,

Le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Entretien de la voirie, surveillance de la station d'épuration, déneigement, fleurissement du village, réalisation de petits travaux dans les bâtiments communaux,

Le Maire propose à l'Assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01er mai 2023.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires eu vu de l'application de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux, lorsqu'au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois des effectifs communaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

 REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL AU REZ DE CHAUSSEE DE LA SALLE D'ANIMATION -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation de travaux d'aménagement d'un local situé au rez-de-chaussée de la salle d'animation.

Des devis ont été demandés à la SARL BLEIN de HAUTE-RIVOIRE pour un montant de 6 896.40 euros HT et à l'entreprise Freddy THOMARON pour un montant de 2 380 euros HT soit un montant total HT de travaux de 9 276.40 euros pour la réalisation de cette opération.

Madame le Maire expose que la commune pourrait espérer bénéficier pour le financement de cette opération une subvention du Département du Rhône.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention DEPARTEMENT DU RHONE

4 638.00 € (50%)

Fonds propres

4 638.40 € (50%)

TOTAL

9 276.40 € (100%)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le projet et le plan de financement proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve le dossier du projet d'aménagement d'un local situé au rez-de-chaussée de la salle d'animation présenté par Madame le Maire.

Approuve le plan de financement de l'opération dont le montant HT des travaux s'élève à la somme de 9 276.40 euros.

Précise que cette opération est inscrite au budget communal en section d'investissement.

Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône une subvention d'un montant de 4 638 euros pour la réalisation de cette opération.

PRODUITS DES AMENDES DE POLICE 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement des abords de l'école publique lieu-dit « Chemin du Lavoir » et précise la doléance d'un riverain concernant la vitesse excessive des véhicules sur cette voie communale.

Après réflexion menée avec la commission voirie, il est proposé l'installation d'un dos d'âne en enrobé, la pose de 2 panneaux, la réalisation d'un marquage de type dents de requin et la pose de dalles podotactiles pour un montant HT de 3 800 euros, suivant devis établi par la Société EIFFAGE ROUTE.

Il est également proposé le remplacement des panneaux d'entrée et sortie du village dont les lettres sont en partie effacées. Un devis a été remis par la Société COMAT ET VALCO pour la somme HT de 1 323.05 euros.

Le montant global de ces investissements représente la somme de 5 123.05 euros HT.

Elle précise que la commune peut bénéficier d'une subvention de la part du Département du Rhône dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police.

Elle propose le plan de financement suivant ;

Subvention au titre des amendes de Police : 2 561.00 € (50%)

Fonds propres: 2 562.05€ (50%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 Approuve l'estimation financière établie par la Société EIFFAGE ROUTE d'un montant HT de 3 800 euros.

Votants: 13 Pour: 11 Contre: 2

 Approuve le devis établi par la Société COMAT ET VALCO d'un montant HT de 1 323.05 euros.

Votants: 13 Pour: 13

- Approuve le plan de financement cité ci-dessus.
- Sollicite le Département du Rhône en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police 2023.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire effectuer l'ensemble des travaux énoncés ci-avant.

AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE L AUBERGE DU VILLAGE -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de l'auberge du village et du terrain attenant le 30 janvier 2023.

Suite à cette acquisition des travaux sont nécessaires dans le bâtiment notamment la mise aux normes de toilettes PMR et l'aménagement du sous-sol de l'auberge.

Une estimation financière des travaux a été remise par la société BOIS ET ARCHI pour un montant HT de 63 574 euros options comprises.

Madame le Maire expose que la commune pourrait espérer bénéficier pour le financement de cette opération une subvention du Département du Rhône.

Madame le maire propose le pian de mancement sulvain,

Subvention DEPARTEMENT DU RHONE 31 787.00 € (50%)

Fonds propres 31 787.00 € (50%)

TOTAL 63 574.00 € (100%)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le projet et le plan de financement proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve le dossier remis par la Société BOIS ET ARCHI présenté par Madame le Maire.

Approuve le plan de financement de l'opération dont le montant HT des travaux s'élève à la somme de 63 574 euros.

Précise que cette opération est inscrite au budget communal en section d'investissement.

Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône une subvention d'un montant de 31 787 euros pour la réalisation de cette opération.

ECHANGE DE CHEMINS RURAUX – LIEU-DIT « CHEZ BATTON »

Est informé de l'échange de chemins ruraux au lieu-dit « Chez Batton ».

Les parcelles concernées sont cadastrées sous les numéros 161 de la section AM d'une Superficie de 224 mètres carrés appartenant à Monsieur RESSICAUD Raymond et 164 de la section AM d'une superficie de 260 mètres carrés appartenant à la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES.

APPROBATION DE LA CONVENTION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – COMMUNE- MME TRAVERSE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'occupation temporaire du domaine public à conclure entre la commune de Saint-Clément-les-Places et Madame TRAVERSE Claire à compter du 01^{er} mai 2023.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public à conclure entre la commune de Saint-Clément-les-Places et Madame TRAVERSE Claire à compter du 01st mai 2023.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

L'Assemblée Générale du cinéma itinérant a eu lieu le 24 avril 2023

Le cinéma itinérant des monts du lyonnais revit, avec 589 projections dans les villages et 14 764 entrées soit une affluence qui est presque identique à 2019 et l'avant covid.

On dénote un gros problème de bénévoles avec des villages qui maintiennent les séances avec toujours les mêmes bénévoles, un appel est lancé pour tous afin de pouvoir pérenniser et que le cinéma puisse exister et survivre sur notre territoire.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

La commission « Fleurissement » procédera à la plantation des fleurs du village le 17 mai 2023. Suite à l'évènement caniculaire de 2022, il est décidé de réduire la commande des fleurs

Un appel est lancé aux bénévoles qui voudraient bien se joindre à l'équipe ce jour-là pour assurer la plantation.

Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Suite à la validation en Conseil Municipal des travaux de rénovation de l'ancienne bibliothèque municipale en appartement et des travaux de raccordement du réseau de chaleur de la salle d'animation à la Mairie, la commission « Bâtiment » est chargée de demander des devis estimatifs aux artisans.

Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN

Il est rappelé l'organisation du Comice des 4 cantons du 07 au 10 juillet à Saint-Laurentde-Chamousset. Un appel aux bénévoles est lancé. Le dimanche 09 juillet, il y aura un défilé dans les rues de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. Le thème pour la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES est le « Le Moyen-Age ». Des jeunes du village se sont portés volontaires pour créer le char. Monsieur Frédéric PETIT est nommé responsable de la commune pour le défilé.

Ouestions diverses:

- L'Association Lou Novio a fait une demande pour l'utilisation du foyer rural le 13 mai à l'occasion de leur Assemblée Générale suivi d'un repas partagé avec les Mineurs Non Accompagnés du Centre Alpha. La somme de 93 euros sera demandée au titre de location.
- Madame le Maire indique que le projet des architectes concernant une partie de la zone OAP du PLU située en dessous de l'immeuble de la SEMCODA a été présenté à Madame GAY du cabinet d'Etudes Réalités et Madame GAUTRON de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Suite aux remarques, un nouveau rendez-vous est demandé avec le Cabinet d'Architectes.

- Suite à l'acquisition de l'auberge du village et après les travaux réalisés, il faudra trouver des repreneurs. Deux candidatures sont déjà connues mais certains élus voudraient avoir d'autres postulants. Madame le Maire indique que le restaurant est déjà inscrit sur le site « Envie D'R » (via la CCMDL) et des contacts avec des écoles des métiers de la restauration ont été pris. Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour faire d'autres démarches de recherches de candidatures auprès d'associations comme 1000 cafés, SOS villages etc...
 - Monsieur Sylvain SANCHEZ se porte volontaire pour contacter ces organismes.
- La convention d'occupation de la Place des Tilleuls conclue en 2022 avec l'Association l'Assaut des Places a été renouvelée pour la période du 01^{er} mai au 30 septembre 2023.
- Fixe la prochaine séance du Conseil Municipal au 06 juin 2023.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,

Patricia BLEIN

La secrétaire,

Florence DEJOIN



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 06 Juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal: 23 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis - Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale - Mr Maxime BERGER - Mr FOL Daniel – Mme TAGLIAZZUCHI Emilie –

Absents excusés : Mme CHALANDON Bernadette (POUVOIR à Mr BLEIN Gilbert) - Mr DUPEUBLE Philippe

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 avril 2023.

1- CONVENTION PARTENARIALE BUREAU ITINERANT France SERVICES CCMDL/COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un nouveau modèle d'accès aux services publics, le Bureau Itinérant France Services en partenariat avec la CCMDL.

Elle donne lecture de la convention à conclure entre les deux parties et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la convention à conclure entre la CCMDL et la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES suite à la mise en place d'un nouveau modèle d'accès aux services publics, le Bureau Itinérant France Services.
- Nomme Madame DEJOIN Florence, référente pour notre commune.

2- SUBVENTION 2023 VERSEE A L'AMICALE LAIQUE - ECHEANCIER

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription au budget communal 2023 d'une Subvention d'un montant de 8 000 euros à verser sur l'exercice à l'Association l'Amicale Laïque.

Après avoir fait le point avec les membres de l'Association, elle précise que cette somme pourrait être versée en deux fois, soit en juin 2023 et octobre 2023.

Après en avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

 Approuve le versement de la subvention de 8 000 euros à l'Association l'Amicale Laïque en deux fois sur l'exercice 2023 soit en juin 2023 pour la première part (4 000 €) et en octobre 2023 pour la seconde part (4 000 €).

Comptes-rendus des commissions communales :

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Réunion tourisme à Longessaigne le 15 mai 2023

- * Le tourisme vert se développe depuis la période du covid, les taxes de séjours encaissées en 2022 ont dépassé l'année référence de 2019.
- * Le projet de baignade bio de Hurongues stagne avec une problématique de dépôt de bilan de la société maître d'œuvre mais une nouvelle société reprend en main le projet en espérant ne pas perdre trop de temps.

Réunion ADMR : L'ADMR perd de l'activité suite à un problème de recrutement.

La période covid a été très néfaste pour l'association et il est difficile de rebondir aussi bien en termes de bénévoles, de clients et de salariés.

Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER ;

La réunion de la Commission «Solidarités actives» s'est déroulée le 03 mai 2023 à GREZIEU-LE-MARCHE.

- Mobilité: Remise en selle des séniors formation « Validation des acquis d'expérience » proposée pour les salariés de la ressourcerie et du jardin d'avenir Le cyclo des Monts le samedi 10 juin avec 2 parcours différents proposés Le transport social avec un questionnement global sur l'ampleur que prend le dispositif et sur l'utilisation du TSMDL par les salariés de l'ESAT Covoiturage solidaire: un travail est en cours par un stagiaire.
- Ma commune Ma santé: Les communes seront à nouveau sollicitées pour l'organisation des permanences pour 2023.
- Missions Locales: Une réelle transformation positive des participants dans leur relation au travail à la Mission Locale de Tarare.
- Semaine de l'emploi : La dimension de l'évènement a favorisé les échanges entre tous. Format adapté au territoire.
- Jobs d'été: Spot vidéo diffusé aux entreprises du territoire, dans les cinés et sur les réseaux sociaux.

Fleurissement du village: La commission « Village » et des bénévoles ont procédé à la plantation des fleurs le 17 mai – Vu les évènements climatiques en 2022, il a été décidé de commander moins de plants de fleurs en 2023. La commission a également procédé au désherbage de certains points du village.

Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

En vue de la création des toilettes PMR de l'auberge dans une partie du garage loué actuellement à Monsieur BEZON, des devis ont été demandés aux artisans. Les entreprises BLEIN David pour le lot Gros-œuvre/ Façades /Charpente-Couverture et DUPUIS Fabien pour le lot Plâtrerie/Peinture ont adressé une estimation financière.

Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN

Il est rappelé l'organisation du Comice des 4 cantons du 07 au 10 juillet à Saint-Laurent-de-Chamousset. Un appel aux bénévoles est lancé. Un bulletin d'inscription sera déposé dans chaque boite aux lettres des administrés. Les personnes intéressées sont invitées à faire un retour pour le 21 juin.

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN

L'agent technique communal a avancé dans les travaux de débroussaillage des chemins communaux.

Suite à la rencontre avec Monsieur GALLAND du service « Voirie » de la CCMDL, les travaux de réfection du Chemin du Haut-Bois ont été retenus pour un montant de 13 541.83 euros. Ils devraient se réaliser dans le courant du 3 ême trimestre. Les riverains seront informés des travaux lors de la connaissance de la date précise.

Les brigades vertes interviendront 2 jours sur la commune notamment pour l'entretien des chemins pédestres soit les 27 et 28 juillet 2023. Le coût de la journée s'élève à 600 euros TTC.

Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT

Suite à la réunion de la commission « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse », il a été abordé le point sur la mise en place d'une convention territoriale globale à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant. Cette convention aura vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales.

Le cyclo des Monts passera sur la commune le samedi 10 juin vers 14H30. Il y a environ 50 enfants inscrits et 15 accompagnateurs. La commune les accueillera sur le lieu de la « Croix Bayard » à proximité de la Maison du Numérique. Des emplacements seront prévus pour chaque groupe de cycliste. Les élus chargés de les recevoir se chargeront de leur offrir une boisson. Des signaleurs doivent être prévus aux intersections ainsi qu'aux passages plus dangereux.

Compte-rendu formulé par Emilie TAGLIAZZUCHI :

Une réunion de la commission « Transition écologique » a eu lieu le 03 mai à SAINTE-FOY -L'ARGENTIERE.

Les points suivants ont été abordés :

- Point d'avancement organisation des Rencontres Nationales TEPOS 2023 :
 - Présentation du logo
 - Présentation de la programmation
 - Présentation du budget prévisionnel
 - · Questions « Communication »
- Point d'actualités des missions du service « Transition écologique » ;
 - Contrat de chaleur renouvelable : Contrat signé avec l'ADEME.
 - · PCAET-TEPOS / CEPOS : Bilan mi-parcours Plan climat sur 6 ans
- AMI Département du Rhône sur le photovoltaïque : Régis CHAMBE, Président de la CCMDL souhaite travailler sur une stratégie de développement du photovoltaisme.
- Service France Rénov : 600 accompagnements par an Sur Pomeys, 16% des ménages accompagnés.
- Sensibilisation à la Transition Ecologique pour les scolaires : Sensibilisation des Ecoles
- Mobilité :
 - Point d'avancement sur le projet vélo Schéma directeur cyclable Communication « grand public » du schéma directeur cyclable – Equipements et service vélo – Sensibilisation, animation et communication.
- Point d'information sur démarrage de l'étude pour un service de location de vélos à assistance électrique

Compte-rendu formulé par Daniel FOL :

Lors de la réunion de la commission « Economie », il a été abordé les points suivants :

- Cession d'une parcelle de terrain située dans la zone artisanale Bellevue 2 à SOUZY à la SARL THIVILLIER.
- Cession d'une parcelle de terrain située dans la zone artisanale Bellevue 2 à SOUZY à la SARL Technic Elec Services qui développe une activité d'installation électrique dans tous les bâtiments.
- Cession de délaissés de parcelles de terrain à la commune de HAUTE-RIVOIRE et à l'entreprise TOINON, lieu-dit « Zone artisanale les Sapins » à HAUTE-RIVOIRE.
- Cession d'une parcelle de terrain à la Société E-NOTEX sur la « Zone artisanale les Plaines » à SAINT-MARTIN-EN-HAUT.

Ouestions diverses:

- Suite à la réunion de révision du PLU avec le Cabinet BUREAU REALITES le 15 mai, un pointage des zones constructibles du PLU est réalisé. Il est nécessaire de limiter la consommation foncière et de ce fait revoir les zones constructibles. Un courrier sera adressé à chaque propriétaire d'un terrain constructible afin d'échanger à ce sujet.
- Examine la demande de régularisation de voirie « Impasse le Roussiau ».
- Le recensement de la population aura lieu en 2024 soit du 18 janvier au 17 février. Un coordonnateur communal sera nommé par arrêté municipal afin de préparer celui-ci.
- Une personne n'habitant pas sur la commune a pris contact avec Madame le Maire pour la stérilisation des chats errants. Madame le Maire a indiqué l'insistance de cette personne pour agir.
 Les membres du Conseil Municipal rappellent qu'une discussion a déjà eu lieu. Pour rappel, une campagne de stérilisation/castration de 73 chats a été réalisée sur la commune en 2018. Madame le Maire demande aux élus leur position à ce sujet. La demande est rejetée à l'unanimité des membres présents.
- Le conseil municipal est informé de la remise de 5 invitations par l'association K DANSE pour le spectacle du 09 au 11 juin 2023.
- La réunion Maire-Adjoints aura lieu le lundi 17 juillet à 18H.
- Fixe les prochaines séances du Conseil Municipal les 25 juillet 2023 et 05 septembre 2023.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,

Patricia BLEIN

La secrétaire,



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 25 juillet 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Présents: Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel – Mme GEY Pascale – Mr FOL Daniel – Mme TAGLIAZZUCHI Emilie

Absents excusés: Mr PETIT Frédéric (Pouvoir à Mme BLEIN Patricia) – Mme CHALANDON Bernadette (Pouvoir à BLEIN Gilbert) – Mme SEVE Odile – Mr BERGER Maxime

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juin 2023.

1- Passage au référentiel budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2024

Depuis le 01^{cr} janvier 1997, la nomenclature comptable pour les collectivités territoriales est la M 14. Une nouvelle norme comptable doit être mise en place en remplacement. Cette nouvelle norme comptable, la M 57, permet le suivi budgétaire et comptable d'entités Publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles,
- Par droit d'option, à toutes les collectivités et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe)
- Par convention avec la cours des comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de
 - la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité

M 14 : Budget général et Lotissement sous réserve de la décision concordante du conseil d'administration.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M 57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilités des crédits et de gestion des dépenses imprévues,
- Un pré-requis pour présenter un compte financier unique,
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information de lecture des comptes.

La M 57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

La commune souhaite passer au référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du 01st janvier 2024, et ce afin de bénéficier d'un accompagnement du service des Finances Publiques de Givors.

Monsieur le Comptable des Finances Publiques du service de Gestion de Givors a émis un avis favorable en date du 12 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M 57 développé
 Applicable aux communes de moins de 3 500 habitants, à compter du 01^{er} janvier 2024,
- Précise que la norme comptable M 57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M 14 : Budget général et Lotissement sous réserve de la décision concordante du Conseil d'Administration,
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- Convention Territoriale Globale à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un acteur majeur de la politique sociale sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Elle accompagne celui-ci depuis de nombreuses années autour de missions essentielles d'aides et d'accompagnement des familles, de la fonction parentale. Les interventions de la CAF passent notamment par un accompagnement financier en direction des familles, des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire, de la CCMDL. d'optimiser ses interventions auprès des collectivités du territoire et des acteurs locaux la CAF du Rhône, en déclinaison des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), introduit une nouvelle convention pour 5 ans (2023/2027) : la Convention Territoriale Globale (CTG)

Cette convention a vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales.

Un travail préalable de diagnostic global des réalités et besoins du territoire a été élaboré et a permis de définir des priorités d'actions applicables à compter de l'année 2023. Il est proposé d'approuver la convention à passer avec la CAF du Rhône et d'autoriser le maire à la signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le projet de Convention Territoriale Globale (CTG),

Ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

APPROUVE le projet de convention territoriale globale (CTG) 2023- 2027 à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant.

AUTORISE (le maire) à signer la présente convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Est informé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis le 06 juin 2023.

Comptes-rendus des commissions communales :

- Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Il est rappelé la vogue le week-end du 18 au 20 août 2023 organisé par la MJ les D'Brouillards.

Compte-rendu formulé par Sylvain SANCHEZ :

La commission « Urbanisme-Habitat-Transport » s'est réunie le 24 mai 2023.

Différents points ont été abordés :

- Le projet des « Monts à Vélo » Schéma directeur cyclable et autres actions
- Actualités sur l'offre de transport et les travaux du SYTRAL Mobilités
- Covoiturage: Actions à l'échelle de SYTRAL Mobilités et schéma de développement des aires de covoiturage du Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Politique de l'habitat :

- Logements vacants: Outil zéro logements vacants est un tableau de bord de suivi de la vacance des logements, au service des territoires dont les finalités sont: Repérer et cibler des logements vacants, contacter les propriétaires, accompagner et suivre les dossiers
- Premiers éléments de bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat (PLH): Le PLH des Monts du Lyonnais a été adopté en mars 2020 pour une durée de 6 ans. Un bilan de mi-parcours doit être présenté au Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement qui prendra connaissance de l'avancée de la mise en place des actions, et pourra émettre des remarques et propositions pour les trois prochaines années.
- L'action contre le mal-logement sera particulièrement traitée avec la mise en place d'un comité de suivi des signalements et des situations sur l'ensemble des 32 communes.

Urbanisme:

 Point sur l'avancée de la dématérialisation des demandes d'ADS: La loi ELAN indiquait le 01^{er} janvier 2022 comme date limite de mise en place pour toutes les communes d'un dispositif permettant aux demandeurs d'autorisations d'urbanisme de les saisir par voie électronique. La CCMDL propose une mutualisation du dispositif permettant de répondre à cette obligation.

Compte-rendu formulé par Pascale GEY

Le réseau Com'Monly a émergé en 2017 avec 23 bibliothèques grâce au soutien de la DRAC, du Département et de la Région dans le cadre d'un CT (contrat territoire lecture) signé pour une durée de 3 ans. Décembre 2023 marquera la fin des conventions entre les communes et la CCMDL sur l'animation du réseau.

Les chiffres clés pour 2022-2023 : 96% de bénévoles sur le réseau et 60% des bibliothèques ont un salarié. Plus de 500 livres sont transportés par semaine. Concernant les abonnés, 61% sont des adultes et 39% des enfants.

Depuis le lancement du réseau, il y a une augmentation du nombre de salariés et une augmentation des bénévoles formés à la médiathèque départementale.

Le réseau a également permis : L'accompagnement des équipes, la mutualisation des ressources, le développement d'un dynamisme culturel local, la réservation des documents extérieurs et l'achat d'un logiciel commun.

Avantages du réseau pour les lecteurs : Large offre documentaire, réservations en ligne de documents depuis le compte abonné, accès aux bibliothèques sur le site internet, programmation culturelle du réseau et des bibliothèques, large amplitude des horaires d'ouverture et ouverture le dimanche (12 bibliothèques sur 30), service de lecture publique de qualité.

Les grands principes de fonctionnement du réseau : Actuellement 12 bibliothèques ont un budget minimum ou supérieur de 2 euros par habitant.

Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

La réunion de la Commission « Solidarités actives » s'est déroulée le 29 juin 2023 à MARINGES.

Les points suivants ont été abordés :

MOBILITE:

Transport Social des Monts du Lyonnais (TSMDL) :

Point d'avancement du marché actuel (septembre 2022 à août 2023) — Un nombre de plus en plus important d'inscrits au dispositif. 80% des personnes inscrites utilisent le service. Les autres usagers effectuent la démarche d'inscription, au cas où ils en auraient besoin

Rencontre avec le complexe ADAPEI de la Goutte d'or à Meys

42 salariés utilisent le TSMDL, dont 33 régulièrement. Le coût pour la collectivité pour 6 mois représente environ 20 000 euros.

La ligne 142 n'est pas compatible avec les horaires de l'ESAT. La direction du complexe de la Goutte d'Or a bien conscience du coût pour la collectivité et a convenu qu'il est nécessaire de travailler sur la mutualisation des déplacements au sein de l'établissement.

Covoiturage solidaire :

Présentation par Jérémy PICOLET, stagiaire au service mobilité. Il rejoindra la CCMDL en contrat d'alternance début septembre 2023 pour un an.

L'objectif du stage est de « débroussailler » le sujet du covoiturage solidaire afin d'orienter la réflexion grâce à une base solide de retour d'expériences et de connaissance.

CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL:

La date de la signature officielle est fixée au 19 septembre. Les conventions de financement seront signées avec les gestionnaires suite à la signature de la CTG.

NOUVELLE MESURE LOGEMENT D'URGENCE :

Une mise à jour du listing des logements d'urgence du territoire sera effectuée rapidement.

MAISON DES SERVICES :

La proposition de formation pour les associations a été transmise aux acteurs sociaux du territoire.

Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Les travaux de réfection de la peinture des classes de CE et CM et du hall sont en cours. L'entreprise DUPUIS devrait achever les travaux la semaine N° 31.

Les panneaux photovoltaïques ont été posés sur la toiture de l'école publique.

Concernant le projet d'aménagement de l'Auberge du village, l'entreprise BLEIN David qui doit réaliser les travaux de réfection de toiture, charpente et façades ne pourra intervenir qu'à partir de début d'année 2024.

Des estimations financières ont été demandées pour la réalisation de travaux électriques, de plomberie et zinguerie et seront adressées prochainement.

Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN

Le Comice des 4 cantons s'est bien déroulé. De nombreux bénévoles ont prêté main forte, les retours sont plutôt positifs.

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN

Il a été décidé en accord avec le prestataire du marché public « Voirie » de la CCMDL de ne pas retenir le projet de réfection du chemin du « Haut-Bois » en 2023. Le principal motif de cette décision est que le bicouche ne tiendra pas dans le temps. L'enveloppe financière attribuée en 2023 ne sera pas consommée et par conséquent reportée sur l'exercice 2024.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Jérôme GUILLARME pour évoquer le projet de remise d'une portion de terrain située « Le Roussiau » dans le domaine public communal. L'ensemble des frais se rapportant à cette régularisation sera supporté par Monsieur GUILLARME. Ce dossier sera traité à l'automne.

- Madame le Maire fait un résumé du conseil d'école qui s'est tenu le 13 juin.
- Bilan des actions pédagogiques 2022-2023 :
- GAAP: 385 personnes ont visité l'exposition pendant le week-end.
- Les Monts révent : objectif pour les élèves : Rencontrer une artiste vidéaste, exprimer à l'oral ses rêves et créer une comptine, oser s'engager dans un projet individuel et collectif.
- Rencontres sportives « Boules » : Accueil cette année scolaire de deux rencontres USEP sur le terrain à proximité du foyer rural.
- Natation : Suite au manque de personnel de la piscine ESCAPAD, le déroulement des séances a dû être modifié. 7 élèves de CM2 ont validé le savoir nager.
- Concours de dessin cinéma: Pour les 40 ans du cinéma des Monts du Lyonnais, les élèves d'élémentaires ont participé au concours de dessin organisé par le cinéma itinérant.
- Projet musique classe 2 : Les élèves terminent le projet musique mené par Ingrid LECOO.
- Ecole et cinéma : la dernière séance de cinéma a eu lieu le 16 juin.

Le bilan financier des sorties scolaires et activités culturelles est présenté.

La subvention attribuée par la Mairie d'un montant de 2 100 euros a permis de ne pas demander de financement aux familles pour les sorties culturelles.

Le nombre prévisionnel d'élèves à la prochaine rentrée scolaire serait de 65 élèves.

Questions diverses:

 Madame le Maire rappelle la discussion engagée lors de la séance du Conseil Municipal du 06 juin concernant la stérilisation des chats errants sur la commune et la position retenue par les élus.

Depuis, elle indique avoir reçu un courriel de la part de l'Association BIBOU de Saint-Pierre-la-Palud proposant de l'aide notamment pour le trappage des chats en divagation et la signature d'un partenariat de stérilisation avec la SPA. Dans ce projet de convention est indiqué la prise en charge par la SPA d'une partie des stérilisations/castrations.

Madame le Maire demande à nouveau l'avis des élus à ce sujet. Les élus maintiennent la position actée en séance du 06 juin, soit un rejet.

- Madame le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en 2024 soit du 18 janvier au 17 février. Un agent recenseur devra être recruté d'ici fin d'année pour assurer cette mission.
- L'agent technique municipal sera remplacé pendant ses congés d'été. Monsieur Pascal BRAS assurera le remplacement les mardis en journée et le vendredi matin.
- Présentation du programme du festival en lien avec le café associatif « le P'tit Clem » organisé par « La Fabrik » la première quinzaine d'octobre.
- La borne IRVE 22 KW AC-DC installée sur le parking des Fontaines sera en fonction à partir du 26 juillet.
- Le SIMA COISE a adressé à la Mairie un courrier d'information suite à la mise en place de pénalité pour délai dépassé. En 2021, les élus du SIMA COISE ont voté la procédure d'application de pénalités aux usagers qui ont dépassé les délais en cas d'obligation de mise en conformité.
- Madame le Maire informe des remerciements adressés par l'association SOLIDAIR-AIDANTS pour l'attribution d'une subvention sur l'exercice 2023.
- Le bus France Services assurera une permanence sur la commune le jeudi 03 août de 11H
 à 12H30. Place des Fontaines.
- La réunion Maire-Adjoints aura lieu le lundi 28 août à 18H.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,

Patricia BLEIN-

La secrétaire.



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 05 septembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal: 29 août 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Etaient présents: Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis - Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric - Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette – Mr DUPEUBLE Philippe - Mr BLEIN Gabriel – Mme GEY Pascale - Mr BERGER Maxime.

<u>Absents excusés</u>: Mr BLEIN Gilbert (POUVOIR à Mme CHALANDON Bernadette) - SANCHEZ Sylvain - Mme SEVE Odile -- Mr FOL Daniel (POUVOIR à Mme BLEIN Patricia) - Mme TAGLIAZZUCHI Emilie

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2023.

Décision modificative N° 1 – Budget principal 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopte la décision modificative N° 1 sur le budget principal 2023 comme suit ;

Investissement :

Compte budgétaire 1323 - Dépenses

+ 8 079.00 €

Compte budgétaire 2313 - Dépenses

- 8 079.00 €

Approbation de la convention de prestation de services pour l'instruction des autorisations des droits des sols

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service Urbanisme. Dans la continuité de ce qui été proposé dès 2015 par le Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY), ce service apporte une aide aux Communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Il a été constitué à l'échelle la plus adaptée à la technicité demandée pour cette prestation, l'échelle communautaire. Le service Urbanisme de la CCMDL est prestataire pour la Commune pour des missions d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme que l'on choisit de lui transmettre.

Madame le Maire explique qu'un contrat de prestation de services, précisant les modalités de mise en œuvre de la prestation et de participation financière de la Commune, a déjà été signé et est arrivé à échéance au 31 décembre 2022. Il convient ainsi d'en établir un nouveau, d'autant que des évolutions ont eu lieu, la dernière en date concernant l'obligation de mettre en place une téléprocédure permettant la dématérialisation de demandes d'autorisations d'urbanisme (application, au 1 au 01° janvier 2022, de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, loi ELAN).Le projet de contrat est présenté en séance.

Le nouveau contrat prend effet de façon rétroactive au 1° janvier 2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Madame le Maire invite le Comité Municipal à délibérer sur ce sujet et à approuver le nouveau contrat de prestation de service liant la CCMDL et la Commune.

DECISIONS

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Madame le Maire
- Vu le projet de convention de prestation de service relative à l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents

- 1° APPROUVE les termes du contrat de prestation de service ;
- 2° AUTORISE Madame le Maire à le signer ainsi que tous les avenants éventuels ;
- 3° DIT que les crédits nécessaires à la participation de la Commune à cette prestation de service sont et seront inscrits aux budgets 2023 et suivants;
- 4° CHARGE Madame le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

3- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables— Exercice 2023

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur le Trésorier Principal de GIVORS a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le Trésorier n'a puaboutir dans des procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à la somme de 13 982.76 euros.

Elle précise que ces titres concernent des loyers impayés depuis l'exercice 2018,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'état de produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de GIVORS, Vu le décret N° 98-1239 du 29 décembre 1996.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de GIVORS dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormals certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Admet en non-valeur les créances communales indiquées ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 au chapitre Et articles prévus à cet effet.

Comptes-rendus des commissions communales :

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

La vogue s'est déroulée les 18, 19 et 20 août 2023 animée par les jeunes de la MJ les Débrouillards. Une tournée des brioches a été réalisée toute la semaine précédente sur le village. Ensuite, un concours de pétanque a eu lieu le vendredi soir, un bal des jeunes le samedi soir, puis une soupe au chou le dimanche matin. Le dimanche soir a été animé par un défilé avec la Fanfare l'Étoile et le feu d'artifice traditionnel offert par la municipalité, le tout accompagné d'un repas servi par L'Amicale Laïque.

Remerciements aux jeunes qui se sont investis dans cette manifestation.

Questions diverses:

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de mise en place d'une commission communale comprenant des élus et des administrés dans le but d'émettre un avis sur les reprises des terrains agricoles suite à une cessation d'activité. Après réflexion, il a été décidé d'émettre un avis défavorable à cette demande de création de commission communale.
- Il est décidé de remplacer l'agent technique communal pendant son congé paternité, sa formation d'intégration au poste de titulaire dans la fonction publique et ses congés annuels. La société ERGALIS sera contactée pour la mise à disposition d'un intérimaire pendant ces périodes.
- Une réunion en présence du cabinet d'architectes JOYET est prévue le 18 septembre afin d'étudier les plans modifiés de la zone AOP.
- Décide de reprendre contact avec le service « voirie » de l'Assistance Technique Départementale au sujet de la note d'opportunité établie pour l'aménagement de la RD 101. Une réunion est prévue le 18 septembre afin de proposer la solution la mieux adaptée et ainsi la valider lors de la séance du conseil municipal du 10 octobre. Des subventions seront sollicitées auprès de différents organismes.
- Monsieur Denis COLLOMB, 1^{er} adjoint au Maire et délégué titulaire au SIEMLY est nommé référent auprès du SIEMLY suite au déploiement des équipements de « TELE-RELEVE » sur les compteurs d'eau.
- Est informé de la réception du devis établi par la Société CHAZALET PREVENTION INCENDIE pour la maintenance annuelle des extincteurs. Une demande est également faite afin d'obtenir une estimation financière pour la vérification annuelle du système de désenfumage à la salle d'animation et culturelle.
- Est avisé de la réception du rapport du parc incendie de la commune et d'un devis pour la mise en conformité des poteaux incendie en anomalie établis par la SUEZ. Les prestations les plus urgentes seront réalisées sur le 4^{ème} trimestre 2023.
- Il est rappelé le recensement de la population en 2024. Une publicité sera émise au sujet du recrutement d'un agent recenseur.
- Est informé des remerciements de l'Association K DANSE pour l'attribution d'une subvention sur l'exercice 2023.
- Madame le Maire fait part de l'invitation des élus pour les 30 ans de la CUMA et à l'inauguration du dernier bâtiment construit le samedi 23 septembre.
- Est avisé du remplacement du chauffe-eau au foyer rural et de la mise en conformité provisoire du système électrique dans l'attente de la réception du devis prenant en compte les remarques et anomalies formulées par l'APAVE.
- Les prochaînes séances du Conseil Municipal auront lieu les MARDI 10 octobre, 07 novembre et 12 décembre 2023 à 20H.
- La réunion Maire-Adjoints en vue de la préparation de la séance du Conseil Municipal aura lieu le LUNDI 02 octobre 2023 à 18H.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.

Le Maire,

Patricia BLEIN

La secrétaire,



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 10 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal: 03 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents: Mme BLEIN Patricia - Mr COLLOMB Denis - Mr BLEIN Gilbert - Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric - Mme RIVOLLIER Jeanine - Mme CHALANDON Bernadette-SANCHEZ Sylvain - Mr DUPEUBLE Philippe - Mme SEVE Odile - Mme GEY Pascale - Mr FOL Daniel

Absents excusés: Mr BLEIN Gabriel (POUVOIR à BLEIN Gilbert) - Mr BERGER Maxime - Mme TAGLIAZZUCHI Emilie -

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 septembre 2023.

1- Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande et d'un fonds de concours pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et la maintenance de l'ensemble des équipements

La CCMDL, par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets assimilés. Dans l'objectif de maintenir un service de collecte de qualité tout en maîtrisant son équilibre budgétaire et en améliorant ses performances de tri, la CCMDL s'engage dans le déploiement de la collecte en apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire aériennes, enterrées et semi-enterrées. Pour laisser aux communes de la souplesse dans le déploiement de leur point d'apport volontaire enterré et semi-enterré, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande. Une fois la procédure de passation terminée et les marchés afférents attribués, chaque pouvoir adjudicateur sera seul en charge de la parfaite exécution des prestations et le présent groupement sera dissout de fait. Dans ce cadre, la CCMDL a fait le choix de financer le coût d'une colonne de tri. Les communes qui souhaitent opter pour l'achat de colonnes enterrées et semi-enterrées peuvent le faire librement on justifiant d'un intérêt public local tel que l'esthétisme du centre bourg par exemple au titre de leur clause général de compétence. Ainsi, la CCMDL apportera son soutien financier aux communes, dans cet investissement, par l'intermédiaire d'un fond de concours, dont le montant correspondra à la valeur, inscrite au futur marché public, d'une colonne aérienne.

Dans ce contexte, Madame le Maire propose la signature de deux conventions avec la CCMDL :

- Une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à déterminer les droits et obligations de chacune des parties pour ce marché,
- Une convention fonds de concours visant à définir les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisées les prestations de fourniture et de pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes des deux conventions et d'autoriser le Maire à les signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le projet de règlement intérieur,

Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

APPROUVE les termes des conventions, ci-annexées et autorise le Maire à les signer.

CHARGE l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

2- Approbation de la décision modificative N° 2 – Budget primitif exercice 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopte la décision modificative N° 2 sur le budget principal 2023 comme suit :

Investissement:

Compte budgétaire 21568 - Dépenses

+ 10 000 €

Compte budgétaire 2313 - Dépenses

~ 10 000 €

3- Approbation de la convention de déneigement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Clément-les-Places envisage de faire appel à un agriculteur pour les opérations de déneigement. Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à mettre en place sur la commune de Saint-Clément-les-Places pour le déneigement des voies communales.

Elle précise que la rémunération des prestations assurées par l'exploitant agricole se fera sur la base de 45 euros HT par heure d'intervention et 20 euros HT de l'heure pour la maintenance du matériel.

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents la convention de déneigement et précise que la rémunération des prestations assurées par l'exploitant agricole se fera sur la base de 45 euros HT par heure d'intervention et 20 euros HT de l'heure pour la maintenance.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de déneigement ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

4- Approbation de la convention de partenariat 2023 - Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat pour l'exercice 2023 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

Elle invite l'assemblée à délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat pour l'exercice 2023 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

S'engage à régler la somme de 237.91 euros à la CCMDL.

5- Est avisé du dépôt d'une demande de déclaration de travaux

Comptes-rendus des commissions communales :

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Au niveau des associations, les AG de Kdanse, la fanfare, l'amicale laïque et le Pt'clem ont eu lieu courant septembre 2023.

Chaque association a une bonne affluence et vie bien au sein de notre village.

Le site internet a eu une panne technique, la réparation et la remise en ligne du site est en cours.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE:

Une réunion de la commission "Gestion des déchets" a eu lieu à GREZIEU LE MARCHE le 13 septembre 2023.

Différents points ont été abordés :

- Point sur les biodéchets: La CCMDL doit atteindre deux objectifs pour que le tri à la source soit considéré comme généralisé sur son territoire :
 - La production annuelle d'ordures ménagères résiduelles de la collectivité soit inférieure au seuil fixé par l'arrêté, en fonction de la typologie des communes: 140 kilos par habitant pour les communes rurales.
 - 95% de la population soit couverte par un dispositive technique de tri à la source des déchets alimentaires et de cuisine. La CCMDL a distribué 251 composteurs sur une période de 10 ans.

· Point sur les projets en cours :

- Création espace peronnel et demandes de badges Plus de 2000 badges ont été créés à ce jour.
- Facturation des apports de cartons des professionnels Les élus proposent une facturation à hauteur de 7 euros le mètre cube, ainsi que la mise en place d'un minimum de facturation equivalent au prix du mètre cube.
- Convention de Groupement de commandes pour les colonnes (semi)-enterrés et convention de fonds de concours.

Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB;

Suite à la reunion du SIEMLY en date du 25 septembre 2023 à PANISSIERES, il a été évoqué la mise en place de compteurs d'eau connectés sur la commune à partir de l'exercice 2024. Deux antennes seront installées sur les lieux-dits "La Croix Bayard" et "Le Chapelier". Des conventions seront conclues entre le SIEMLY et les personnes concernées. L'avantage pour le particulier, c'est qu'il pourra suivre sa consommation directement. Dans le cas où les administrés refuseraient cette installation, une somme de 80 euros sera demandée lors des relevés annuels,

Ce système est actuellement en cours de déploiement sur la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Suite à la réunion de la commission « Solidarités Actives » du 03 octobre 2023 à SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE les sujets ci-dessous ont été évoqués :

- ADMR Chamousset en Lyonnais: Présentation par le Président de la mise en place d'équipes solidaires au sein de l'ADMR Chamousset en Lyonnais. Une demande de subvention de 18 000 euros pour cette mise en œuvre est présentée à l'Assemblée.
- Une journée d'animation sur la dénutrition en partenariat avec le SSIAD et la MF de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET aura lieu le 15 novembre 2023. Cette journée est ouverte à tous.

Mobilité:

Mise en œuvre par le SYTRAL du transport en commun entre SAINT SYMPHORIEN SUR COISE ET SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET,

L'échéance est prévue en 2024, Le parcours est : SAINT SYMPHORIEN SUR COISE – POMEYS-GREZIEU LE MARCHE -SOUZY – SAINTE-FOY L'ARGENTIERE – BRUSSIEU – BESSENAY – SAIN-BEL – Gare de l'ARBRESLE, Les horaires ne sont pas complétement fixés

Covoiturage solidaire :

Appel à participation à un groupe de travail,

- Forums Emploi et orientation : Ces forums auront lieu à SAINT MARTIN EN HAUT à la salle des fêtes les 17-18 et 19 octobre 2023.
- Jardin d'avenir : Il y a eu 2 départs d'agents technique d'insertion. Une nouvelle convention est en cours d'écriture. Un groupe de travail a été constitué.
- Sport boules santé: La société de boules de SAINTE FOY L'ARGENTIERE propose une activité boule/santé les lundis de 9H30 à 11H, Journée de présentation de l'activité ouverte à tous le 06 novembre 2023.

Compte-rendu formulé par Daniel FOL;

Lors de la réunion du SMAELT qui s'est tenue aux ruines du Donzy, un nouveau contrat territorial a été signé. Suivant le programme d'actions du contrat territorial Bernand Revoute Loise Toranche, le Syndicat intervient, sur la période 2023-2028, aussi bien sur la morphologie des cours d'eau, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et la disponibilité de la ressource en eau. Il y a 410 kilomètres carrés de territoire d'intervention soit 44 communes, 36 communes du Département de la Loire et 8 communes du Département du Rhône. Ce contrat comprend 8 bassins versant principaux: La Revoute – Le Bernand – L'Odiberts – Le Gourtarou – La Loise – Le Soleillant – Le Garollet et la Toranche, <u>Un seul exutoire</u>; Le fleuve Loire, Une opération a été engagée sur Le Thoron afin de maintenir la qualité de l'eau. Une technicienne agricole vient d'être recrutée.

- Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

Un dos d'âne a été installé par l'entreprise EIFFAGE ROUTE de Savigny le 01er septembre 2023 sur le chemin du Lavoir à proximité de l'Ecole Publique, Une signalisation au sol a été réalisée et un panneau d'indication a été posé. Un élu informe la satisfaction des habitants du quartier.

Questions diverses:

- Une réunion avec les associations de la commune s'est tenue en Mairie le 16 septembre afin de préparer le planning des manifestations qui auront lieu le dernier trimestre 2023 et sur l'exercice 2024.
- Madame le Maire indique que l'Association « Foyer Rural » a formulé une demande d'occupation de la salle d'animation et plus précisément la salle « miroir » à l'occasion de l'organisation de séance bien-être les mercredis à partir du 08 novembre 2023. Après examen de la demande, un avis favorable est émis et la salle sera mise à disposition gracieusement.
- Un devis a été établi par la société ICS de FEURS pour la fourniture d'un vidéoprojecteur en remplacement de celui endommagé de la salle d'animation. Après réflexion, cette acquisition se fera ultérieurement.
- Madame le Maire donne lecture du mail en date du 02 octobre 2023 formulé par une administrée concernant l'extinction des lumières de l'Eglise.
 Elle indique que la compétence de l'éclairage public est du ressort du SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône). Lors des échanges avec des techniciens du service maintenance du SYDER, il a bien été noté la demande d'extinction de l'éclairage de l'Eglise à une heure du matin. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de cette action.
 Une réponse explicative lui sera adressée.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 12 novembre 2023 à 11H. Une gerbe sera déposée au Monument aux Morts. Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à l'issue de la cérémonie.
- Madame le Maire fait part de la demande de l'Association « La Fabrik » au sujet de la diffusion sous le bal monté le dimanche 15 octobre du match de rugby « France/Afrique du Sud ». Après concertation, un avis favorable est émis.
- Madame Nasria BARNOUD sera recrutée comme agent recenseur de la population pour la période du 18 janvier au 17 février2024,
- Un agent intérimaire assurera le remplacement de l'agent technique communal pendant son congé paternité soit du 02 octobre au 20 octobre 2023 inclus.
- Le repas du CCAS aura lieu le samedi 18 novembre 2023 à la salle d'animation, Les colis de Noël seront distribués par les membres du CCAS le samedi 16 décembre 2023.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30,

Le Maire <

Patricia BLEIN

La secrétaire



Décembre :

Ven 8 : Soirée des Illumination organisée par les associations

Sam 16: Distribution des colis du CCAS

Cinéma: Le garçon et le héron et Second tour

Sam 30 : Cinéma : Wish-Asha et la bonne étoile et l'Abbé Pierre

Janvier:

Ven 5 et 12 de 14h à 19h : distribution des sacs poubelle au Foyer

Sam 6 de 9h à 12h : distribution des sacs poubelle au Foyer

Dim 7 à 11h : Vœux du maire

Sam 13 : Cinéma : Là où le temps s'est arrêté avec son réalisateur

Dim 28 : Loto de l'Amicale Laïque

Février:

Sam 24 : Bal de la MJ

MAIRIE 04 /74/26/35/11

mairie@saintclementlesplaces.fr

AGENCE POSTALE 04/74/72/85/42

BIBLIOTHEQUE 04/74/70/63/38

Permanence du Maire :

Sur rendez-vous

Secrétariat :

Tél: 04/74/26/35/11

Lundi de 9h à 12h

Mardi de 16h à 18h

Jeudi de 10h à12h

Vendredi de 16h à 19h

Lundi:

De 13h00 à 14h30

<u>Mardi</u>

De 13h00 à 14h30

Jeudi

11h à 12h et de 13h30 à 14h30

Vendredi:

De 11h à 12h et de 13h30 à 14h30

Samedi:

De 10h à 11h

Mardi:

De 16h30 à 19h

Mercredi:

De 16h30 à 18h

Vendredi

De 16h30 à 18h

biblio.stclement@laposte.net

ETAT CIVIL

MARIAGE:

Mr Johan SABATTIER/ Mme Audrey PASSADOR

le 01^{er} juillet 2023

NAISSANCES:

Elyo BLANC BERTHOLON

Thao JULLIEN

Né le 13 novembre 2023 Né le 12 novembre 2023

RECENSEMENT POUR LES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement est obligatoire dans la mairie du lieu de domicile pour les filles et les garçons dans le mois de leur anniversaire.

LE RECENSEMENT DONNE DES DROITS :

- . Inscription sur les listes électorales
- . Appel de préparation à la défense
- . Inscription aux examens, concours et permis auto/moto